

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 32

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Envoyée le vendredi 7 novembre 2025

OBJET : DELIBERATION N°22 - Dénomination du parvis Louis Cappatti

M. Ladislav Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
Mme Fabienne Bermond
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
Mme Isabelle Martello
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Alain Brunetti représenté par M. Didier David
M. Maurice Bernardi représenté par Mme Fabienne Bermond
Mme Sylvie Daniel représentée par Mme Marie-Pierre Parini
M. Laurent Portelli représenté par M. Charlie Ferrero
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Jacques Bisch
M. Didier Razafindralambo représenté par Mme Annick Meynard
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Isabelle Martello

ABSENT(E)S :

M. Jean-Marie Fort

Secrétaire de séance : M. Christophe Bosio

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

N° 22

Rapporteur : M. le Maire

Direction : Direction générale des services

Objet : Dénomination du parvis Louis Cappatti

Classification : 9 – Autres domaines de compétences
9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Considérant qu'il appartient seul au Conseil municipal de décider de la dénomination ou du changement de dénomination des espaces publics,

Considérant qu'afin de conserver toute sa valeur à la notion d'hommage public, il est traditionnellement admis que les témoignages officiels de reconnaissance doivent être réservés aux personnalités qui se sont illustrées par des services exceptionnels rendus,

Considérant que le parvis de la médiathèque municipale n'a pas de nom,

Considérant que la municipalité souhaite rendre hommage à Monsieur Louis Cappatti né en 1886 à La Trinité,

Considérant qu'il fut mobilisé en 1914 et combattit à Verdun où il reçut vingt-trois blessures,

Considérant que passionnément attaché à l'histoire du Comté de Nice, il fit partie des principales sociétés niçoises, l'Academia Nissarda, les Amis de Rancher, le Poisson d'Or, la Société des Beaux-Arts, qu'il publia de nombreux ouvrages et articles de critique d'art, des contes, des nouvelles, des chroniques historiques consacrées au Pays niçois, fondées sur une patiente compilation.

Considérant qu'il est l'auteur de « l'Histoire de La Trinité-Victor publié en 1954 » et qui fait référence,

Considérant qu'il est reconnu comme un érudit Trinitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

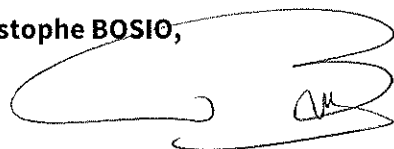
- **Autorise** la nouvelle dénomination du parvis de la médiathèque Louis CAPPATI.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Christophe BOSIO,



Secrétaire de séance

Ladislav POLSKI,



Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0